



PAR COURRIEL

Québec, le 9 août 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.207

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 17 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- «
- Relevé des dépenses engagées par MSSS concernant le projet de maison des aînés des Îles-de-la-Madeleine entre l'annonce (fév. 2020) et le 5 juillet 2024, ainsi que les détails de ces dépenses (RH, achat de terrain, réalisation de plans et devis);
 - Copie des contrats, appels d'offres et tout autre document administratif concernant ce projet;
 - Le nombre de soumissionnaires et le nom des entreprises ayant soumissionné ainsi que les montants des soumissions;
 - Toute étude ou rapport concernant les besoins en hébergement et services aux personnes âgées et clientèle à besoins particuliers ayant été réalisé en lien avec ce projet, ainsi que l'identité de la personne ou de la firme ayant mené cette étude;
 - Tout ce qui est mentionné précédemment en lien avec la maison des aînés de Palmarolle. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au 4^e point de votre demande et concernant entre autres le projet de maison des aînés des Îles-de-la-Madeleine.

Aussi, pour les points 1 et 2 de votre demande, il s'avère que ces renseignements relèvent davantage de la Société québécoise des infrastructures.

... 2

Nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable de l'accès aux documents de cet organisme dont voici les coordonnées :

Société québécoise des infrastructures

Maître Simon Bégin

Secrétaire général et directeur des affaires juridiques

1075, rue de l'Amérique-Française

Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3485

acces.information@sqi.gouv.qc.ca

En ce qui concerne le 3^e point de votre demande, nous désirons vous informer que ces informations sont disponibles sur le site Web du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://seao.ca>.

Enfin, l'accès à un document répondant au 5^e point faisant l'objet de votre demande et concernant la maison des aînés de Palmarolle ne peut vous être communiqué puisqu'il est constitué, en substance, d'avis et de recommandations ainsi que d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 14.37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED] pour

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-138